

LES MARIAGES MIXTES

En réponse à un correspondant, nous devons dire qu'en effet il n'est pas exact d'énoncer en principe et d'affirmer d'une manière générale que, dans les pays où le décret du Concile de Trente est en vigueur, les mariages mixtes célébrés devant un ministre protestant sont valides. Ce sujet comporte des distinctions importantes sans lesquelles il est impossible de le traiter au complet.

L'IMMACULEE CONCEPTION

Les pages qu'on va lire, pages éloquentes et pleines de doctrine, sont extraites de la conférence que le P. Monsabré a consacrée à Marie et qu'il a intitulée le *Paradis de l'Incarnation*. L'orateur étudie les convenances du dogme de l'Immaculée Conception, dogme solennellement défini par Pie IX le 8 décembre 1854 et si cher à la piété de tous les fidèles.

Ainsi, Marie est aimée et choisie par Dieu de toute éternité. Elle est préparée dans le temps conjointement avec son fils, elle reçoit, en sa compagnie, le culte anticipé des figures et des oracles. A ce culte doit succéder le culte présentiel d'obéissance et d'amour que le fils de Dieu lui-même rendra à sa mère, les louanges et les bénédictions de l'humanité chrétienne, les éternels cantiques des anges et des élus. Admirable chaîne, dites-vous, dont les deux extrémités se perdent dans le sein de la divinité! — Ne vous hâtez pas d'admirer, Messieurs. Si la Vierge prophétisée doit subir la loi commune et être envahie, comme tout enfant de la race humaine, par le péché originel, la chaîne est rompue; ses tronçons désunis s'en vont de côté et d'autre dans les deux ères qui partagent le temps, nous n'apercevons plus dans la conduite de Dieu, à l'égard de celle qu'il a séparée du reste des créatures par tant de privilèges, le caractère révélateur de sa parfaite sagesse: l'unité. Car, si prompt qu'il soit